

## Bulletin d'information interne de l'association Marie Moreau



## "ENTREPRISE ACCUEILLANTE" 2023

Cette labellisation "Entreprise accueillante" vise à valoriser toutes les entreprises qui s'engagent localement à faire découvrir leurs métiers et favoriser l'accès de tous à l'emploi.

Sous quelle forme:

- En accueillant des stagiaires,
- En proposant des visites,
- En participant à des événements emploi et orientation
- En réalisant des entretiens-conseils ou des simulations d'entretien,
- En proposant du parrainage,
- En organisant des actions de recrutement innovantes,
- Ou encore en proposant le recrutement par alternance.

C'est avant tout un réseau qui facilite les mises en relation, les échanges entre ses membres (entreprises et professionnels de l'emploi, l'insertion, l'orientation, organismes de formations, associations...).

Cette année, l'association Marie Moreau a obtenu le renouvellement de son adhésion en tant "qu'entreprise accueillante" en contrepartie de son engagement à faire découvrir ses métiers à différents publics ( scolaires, demandeurs d'emplois, ...) et de son implication dans la dynamique du réseau.

Vous pouvez retrouver les logos et chartes sous @diffusion. Pour en savoir plus, ci joint le lien de la motion design de présentation : <https://youtu.be/Dj5Y7RxaRk>

## Chiffres clés 2022 :

- 91% des entreprises accueillent des stagiaires – 1200 stagiaires accueillis
- 57% des entreprises organisent des visites
- 76% des entreprises participent à des événements
- 26% des entreprises ont reçu des personnes en entretien-conseil
- 40% des entreprises ont parrainé des personnes dans leurs recherches d'emploi
- 74% des entreprises ont recruté par l'alternance – 230 alternants



**Charte d'engagements - Entreprise Accueillante**  
Le réseau local des acteurs engagés pour l'accès de tous à l'emploi sur Saint-Nazaire agglomération

**En tant qu'entreprise accueillante, je m'engage à :**

<p>Accueillir tout public (scolaire, décrocheur scolaire, adulte en formation, demandeur d'emploi...) avec respect, <b>BIENVEILLANCE</b> et sans discrimination. <b>1</b></p>	<p><b>ETRE ACTEUR</b> pour faire vivre ce réseau :          ✓ être force de propositions          ✓ participer aux événements,          ✓ faire remonter les besoins, les sujets d'intérêts sur l'emploi, le recrutement, les RH,... <b>3</b></p>
<p><b>AGIR</b> en réalisant selon mes capacités un minimum d'actions parmi les suivantes :          ✓ Accueil de stagiaires          ✓ Visite d'entreprise          ✓ Événement promotion des métiers/emploi          ✓ Entretien-conseil          ✓ Coaching / parrainage          ✓ Recours à l'insertion par l'activité économique          ✓ Alternance <b>2</b></p>	<p>Identifier au sein de mon entreprise <b>UN INTERLOCUTEUR</b> dédié « entreprise accueillante » qui soit disponible pour :          ✓ Être en relation régulière avec l'équipe qui anime le réseau          ✓ Répondre aux sollicitations des partenaires          ✓ Fournir un suivi des actions menées          ✓ Faire connaître ce dispositif auprès de tous les collaborateurs de mon entreprise <b>4</b></p>

**En tant que partenaire** (acteur de l'emploi, l'insertion l'orientation, la formation ou collectif d'entreprises) **je m'engage à :**

<p>Etre <b>AMBASSADEUR</b> « Entreprise Accueillante », promouvoir le dispositif auprès de mon réseau. <b>1</b></p>	<p><b>ETRE ACTEUR</b> pour faire vivre ce réseau :          ✓ être force de propositions          ✓ participer aux événements,          ✓ partager les actualités de ma structure en lien avec la dynamique locale <b>2</b></p>
<p>Identifier au sein de ma structure <b>UN INTERLOCUTEUR</b> dédié « entreprise accueillante » qui :          ✓ Sollicite les entreprises accueillantes selon les modalités définies par l'entreprise          ✓ Veille à ce que le public accompagné soit préparé avant sa mise en relation avec l'entreprise          ✓ Rend compte des mises en relation effectuées dans le cadre d'entreprise accueillante <b>3</b></p>	

Entreprise accueillante est un dispositif territorial et partenarial animé par Saint-Nazaire Agglomération et ses partenaires.

## Agenda :

- Assemblée Générale le 14 juin 2023.
- Réunion associative le 28 juin 2023.
- Journées D<sup>2</sup> les 4 et 5 juillet 2023.

